

COMPTE RENDU du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Lundi 24 septembre 2012

Présents

Membres du Conseil de Développement

Philippe BEL – Vice-Président du Conseil de Développement
Raymond BESSE – UFC Que Choisir
Jean-François BORDAT – Directeur de la Couronnerie
Pierre DERAJINSKI – Directeur Général du Crédit agricole Centre Loire
Jacques FRAGUAS – FNAUT
Pierre-Yves HUMBERT – Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise
Daniel GUILLERMIN – 1^{er} Vice-Président délégué de la Chambre de Commerce et d'Industrie
Alexandre JOUSSET – Président Jeune Chambre Economique
Philippe LELOUP – Président de l'ASELQO
Michel L'HEUDE – Architecte, membre de l'Union des Professions Libérales
Bruno LONCEINT - UDEL
André MARTIN –Union Départemental CFTC du Loiret
Jacques MARTINET – Président UDAH-PACT
Jacques MAISONNEUVE – Chambre des Notaires du Loiret
David MEOT – Chambre d'Agriculture du Loiret
André MARTIN – Secrétaire Général Union Départementale CFTC du Loiret
Aline MERIAU – Présidente de la Fédération des bâtiments du Loiret
Bernard-Henri MONNIER – Président du syndicat des architectes du Loiret
Joseph PICARD – Président de l'Académie d'Orléans
Michel PUPIN – Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
Monsieur Olivier RENAUDEAU – Président de l'UDEL
Patrick UGARTE – Président commission Economie/emploi du CESR

AgglO

Christian BRAUX – Vice-Président délégué au Développement Durable
Charles-Eric LEMAIGNEN - Président de l'AgglO
Corinne BIVER – Conseiller Technique auprès du DGS
Lauriane DESBOIS WALLER – Conseiller du DGS
Dominique GUY – Directeur du Développement Economique
Emmanuelle ROCHAS – Contrôle de Gestion auprès du DGS
Isabelle SARDOIS ROUCHON – Assistante des Chargés de Mission

Excusés

Pierre ALLORANT – Vice-président du Conseil d'administration de l'Université d'Orléans
Xavier BEULIN – Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret
Michel BRENDER – Président du CDOS
Olivier CORDA – Vice-Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Claude DALLIET – Président de l'ADEL
Vanessa DE BROUCKER – Jeune Chambre Economique
Jacques DUNIS – Président de Bâtir Centre
Gérard ETCHANCHU – Président de chambre au tribunal de commerce
David GALOPIN – Secrétaire Général du Groupement Départemental Force Ouvrière du Loiret
Gérard GAUTHIER – Président de la CGPME du Loiret
Emmanuel GUESDON – Directeur « Le Cercle des Ages »
Claude GUILLIER – Président UD45 CFE-CGC
Olga GUITTON – Déléguée générale de l'UDEL
Henri JACQUOT – Professeur à l'Université d'Orléans
Sylvie LEFEVRE – Présidente du Centre des jeunes Dirigeants d'Entreprise
Patrick LIEY – Caisse des dépôts et consignations
Jean-Marc MURE – Président du Sandre orléanais
Rodolphe OUF – Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Elisa PINAULT – Présidente Vitrites d'Orléans
Aurélio RAMIRO – Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT
Bruno ROUSSELET – Directeur Général de l'ADEL
Luc VILLET – Chambre des notaires du Loiret

YYY

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 04/06/2012

Ph. BEL interroge l'assemblée sur ses remarques éventuelles quant au compte-rendu de la précédente réunion qui, sans retour, est adopté à l'unanimité.

2) Nomination du secrétaire de séance

Ph. BEL indique qu'il faut désigner un secrétaire de séance. Par collège et par ordre alphabétique, c'est R. BESSE qui est désigné et qui accepte pour le collège Vie quotidienne.

3) Constitution du groupe de pilotage

Dans le règlement intérieur du Conseil de Développement, il est prévu, à l'article 5, la création d'un comité de pilotage composé du président, du vice-président et d'un représentant élu par collège. Ph. BEL rappelle les obligations de ce comité de pilotage et ajoute que le président de l'Agglo est invité à ce comité s'il le souhaite. N'étant pas persuadé de la multitude des candidatures spontanées, X. BEULIN a proposé à Ph. BEL de nommer les représentants par collège. Ainsi, ont été nommés :

- R. BESSE, pour le collège Vie Quotidienne
- P. DERAJINSKI, pour le collège Personnalités Qualifiées
- C. GUILLIER, pour le collège Vie Economique

Ph. BEL sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres volontaires et s'il y a des objections à ces nominations. Sans réponse, il conclut que le comité de pilotage est donc composé et défini ainsi.

R. BESSE intervient pour indiquer qu'il souhaite recevoir les informations liées à ce comité de pilotage sur son adresse mél.

4) Dossiers à l'ordre du Jour

a) Rapport sur le Développement Durable

C. BRAUX prend la parole pour faire une présentation du rapport sur le développement durable qui doit avoir lieu, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, avant tout rapport budgétaire, conformément à la loi du Grenelle 2.

Le contenu de ce rapport s'articule autour de 3 grands ensembles :

- 1°- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des activités
- 2°- le bilan des politiques publiques et des orientations
- 3°- l'analyse des modalités d'élaboration de mise en œuvre de ces actions.

Le fil directeur de ce rapport est l'agenda 21 qui est organisé en 3 niveaux d'actions :

- à l'échelle du territoire,
- sur les compétences spécifiques de l'agglomération
- le club communes (problématiques de certaines communes)

selon 5 axes qui garantissent la lisibilité de l'agenda 21 :

- les défis environnementaux
- le développement économique
- la proximité et la solidarité au quotidien
- l'aménagement et les déplacements
- l'AggLO exemplaire.

C. BIVER présente l'ensemble des actions réalisées en 2012 sur le Développement Durable.

Elle indique qu'elle va présenter les objectifs qui se déclinent pour chaque axe de l'agenda 21, et pour chaque objectif, elle va présenter les actions marquantes de l'année 2012 et les orientations pour 2013 et ce, pour l'ensemble des compétences de l'AggLO.

Elle commence par les défis environnementaux et le changement climatique avec l'idée principale qui est de créer un plan climat. A ce jour, l'AggLO en est au stade du lancement du bilan carbone. Elle rappelle les actions menées dans le cadre du changement climatique, et notamment la thermographie aérienne auprès des habitants de l'agglomération.

Elle précise également que d'autres actions avec l'ADIL-Espace Info Energie ont eu lieu pour sensibiliser les communes (ballades thermiques pour voir la thermographie des bâtiments communaux, réunions Tupper watts,...) et vont perdurer en 2013 avec en outre la formation spécifique du personnel de l'AggLO.

Elle continue avec l'objectif suivant qui est de préserver et valoriser les espaces naturels de l'AggLO et notamment les bords de Loire et les cours d'eau. Le projet marquant est la rénovation du quai du Roi débutée en 2012 et qui se terminera en 2013. Elle cite aussi d'autres aménagements qui ont eu lieu (le chemin de l'égoutier, le sentier des près, etc...).

L'autre fait marquant à prévoir en 2013 est le lancement d'un plan biodiversité qui va conduire l'Agglo à définir la trame verte et bleue qui devra être intégrée au SCOT lors de sa prochaine révision.

L'objectif suivant concerne la réduction des risques et des nuisances sur le territoire, notamment le risque inondation et le bruit.

Sur les inondations, l'Agglo est partenaire sur un certain nombre de démarches, notamment sur la révision du Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.I) et sur des études comme Ecrivals (plan d'inondations des Vals). L'Agglo finance aussi des diagnostics inondations pour les Entreprises avec une moyenne de 40 diagnostics par an qui ont été réalisés depuis 2009. Cela permet d'identifier les entreprises situées en zone inondable. Le même diagnostic a été proposé aux habitants et 40 habitations ont pu en bénéficier l'année dernière.

O. RENAUDEAU intervient pour avoir des précisions sur la réalisation de ces diagnostics et connaître les démarches que doivent effectuer les entreprises pour bénéficier de ce dispositif.

C. BRAUX explique qu'il y a eu une information aux entreprises situées en zone inondable. CE LEMAIGNEN ajoute qu'il y a deux zones très sensibles car elles sont situées sur des lieux où il y a des nappes phréatiques.

Ces zones sont les Montées à Orléans et la Nivelle à Saint Pryvé Saint Mesmin. Le diagnostic vise à envisager un déménagement des entreprises sur d'autres sites.

Il précise qu'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (P.P.R.I.) impose des règles extrêmement limitées pour la construction dans ces zones inondables.

D. GUILLERMIN cite l'entreprise ALOMBARD pour laquelle la C.C.I. essaie de reconstruire le site actuellement.

C. RENAUDEAU souhaite connaître le pourcentage d'entreprises ayant répondu à l'enquête faite auprès d'elles. La réponse sera apportée pour la prochaine réunion du Conseil de Développement.

R. BESSE suppose que le P.P.R.I. fait l'objet de divers financements de la part de l'Agence de l'Eau, de crédits européens mais il aimerait connaître le chef de file. Corinne BIVER répond que c'est le CEPRI.

CE LEMAIGNEN précise que la personne responsable de cette compétence préparera une réponse par note pour la prochaine réunion.

Autre sujet sensible abordé dans les risques : le bruit.

C. BIVER indique que des cartes du bruit seront mises en ligne d'ici juin 2013. Un Plan de Prévention du Bruit doit être réalisé en lien avec l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures. L'Agglo est porteuse des études liées au bruit mais n'est pas responsable de l'intégralité des infrastructures à l'origine des bruits. CE LEMAIGNEN intervient pour signaler qu'un certain nombre de demandes risquent d'être émises en lien avec le bruit notamment avec les problèmes de voisinage.

Objectif de prévention des déchets.

Un programme local de prévention des déchets a été mis en place par l'Agglo qui définit un objectif global de réduction de 7% du volume des déchets produits. C. BIVER cite les lombricomposteurs car plus de 25 % de l'habitat pavillonnaire est équipé de composteurs de ce type. L'Agglo s'intéresse maintenant à la sensibilisation des habitats collectifs.

CE. LEMAIGNEN rappelle une réunion à laquelle participaient 20 ménages ayant testé l'expérience de lombricompostage. Le Président a été stupéfait de l'enthousiasme et de l'engouement de ces ménages, satisfaits à 90 % et prêts à continuer l'expérience.

C. BIVER cite également la mise en place de composteurs collectifs dans les collectivités et notamment pour la restauration collective. En 2012, 3 projets ont vu le jour dans les communes de l'Agglo.

Concernant la valorisation de la réduction des déchets, l'inauguration du nouveau centre de tri a conduit l'Agglo à mener une politique active de sensibilisation des habitants sur les pratiques de tri avec la mise en place d'une équipe de « 8 coachs déchets » dont le rôle est de sensibiliser le public sur les nouvelles pratiques de tri.

En 2013, l'objectif est d'agir sur le « Stop pub » qui est un autocollant à apposer sur les boîtes à lettres et qui est mis à la disposition des habitants désirant limiter la distribution de supports papier publicitaires. Cette action a lieu en lien avec les communes car ce dispositif ne doit pas gêner la diffusion des journaux citoyens (municipaux, locaux). Le distributeur a assuré que tel ne serait pas le cas.

L'objectif suivant concerne l'eau : économiser et préserver l'eau. Les faits marquants sont notamment la fin de la construction de la station d'épuration de l'île Arrault et la réalisation de bassins d'orages. CE LEMAIGNEN intervient pour préciser qu'il y a de réels problèmes de financement de l'eau potable et de l'assainissement qui sont sur des postes économiques difficiles à gérer.

C. BIVER explique également le fonctionnement de la chambre à sable qui traite les eaux pluviales qui sont drainées par le sable et sont rendues plus propres.

C. BIVER aborde le 2^{ème} thème : le développement économique responsable. Pour la compétence Agglo sur les parcs d'activités, l'objectif est la conception et la gestion durable dont les faits marquants sont : centre de services multiservices partagés en lien avec les partenaires, gestion éco-responsable avec le désherbage alternatif et la jachère fleurie, recours aux contrats d'insertion, utilisation de la géothermie.

Les perspectives 2013 concernent l'éclairage public sur tout le patrimoine de l'Agglo. Il faut auditer le patrimoine d'éclairage de l'agglomération. Il faut noter que certaines communes l'ont déjà fait.

Un autre objectif est d'encourager le développement économique durable et solidaire. En 2012, il y a eu la signature de la charte agricole périurbaine et dans des actions plus récurrentes, le soutien des entreprises d'insertion et la mise en place d'une politique d'achats avec des clauses d'insertion ou des contrats avec des entreprises d'insertion.

En 2013, de nouveaux partenariats seront mis en place notamment avec la politique des déchets et l'installation de points de collecte de vêtements en lien avec des associations comme Emmaüs et également sur les déchetteries de déployer des zones de réemplois de produits qui pourrait avoir une durée de vie prolongée.

Concernant le sujet de l'apprentissage, le projet important pour 2013 est la refonte du CFA de l'Agglo dont la restructuration sera amorcée en 2013 avec une extension du Centre de Formation, une refonte des projets pédagogiques et une proposition de nouveaux cursus.

André MARTIN fait une parenthèse sur les associations caritatives. Il regrette le manque de coordination entre les diverses actions menées et le manque de collaboration entre les différentes structures.

Ph. LELOUP indique qu'il faut mutualiser les moyens et les dépenses liés à l'insertion.

CE LEMAIGNEN précise que la rationalisation des circuits n'est pas l'objectif du bénévolat.

J. MARTINET intervient pour dire qu'une association pour le logement des jeunes a dû fermer par manque de moyens. Par contre, il précise que la Mission Locale aide efficacement les personnes très éloignées de l'emploi et leur permet de retrouver un emploi.

C. BIVER précise que, pour les réemplois d'objets et de vêtements, l'AggLO est sur une logique de complémentarité. L'AggLO crée un réseau de collectes et ensuite se coordonne avec les acteurs comme Emmaüs et le Secours Catholique pour qu'ils puissent récupérer ces objets.

L'objectif sur l'habitat public et sur l'habitat privé.

Sur l'habitat privé, l'AggLO en lien avec l'ADEME finance des projets de rénovation de bâtiments avec un objectif d'efficacité énergétique. Il y a aussi des programmations avec l'OPAH d'amélioration de l'habitat avec une nette réduction en 2012 par rapport à 2011 due à la crise économique. Sur les logements sociaux, la réglementation thermique qui s'applique aux logements fixe un objectif assez ambitieux de performance énergétique. Le diagnostic du P.L.H prévu pour 2013 n'est pas encore formalisé.

C. BIVER cite l'objectif suivant qui est de se rapprocher des habitants de l'agglomération, et notamment d'engager une politique de communication avec les habitants sur les compétences de l'AggLO avec la création d'un service Qualiprox.

Une équipe de personnes de l'AggLO patrouille dans l'agglomération et constate les anomalies.

CE LEMAIGNEN rappelle que ce type de service a été mis en place pour les collectes des déchets lors de la réorganisation des collectes ainsi que pour les travaux liés à la réalisation de la 2^{ème} ligne de tram. Par ailleurs, ces équipes de terrain sont constituées essentiellement de personnel en reclassement.

R. BESSE intervient pour indiquer que concernant la voirie, autrefois dans les communes, c'était le rôle des conducteurs de travaux de veiller à l'ensemble du réseau.

J. MARTINET précise qu'il a une équipe de 2 personnes qui patrouillent régulièrement dans la commune et relève les anomalies.

Dans l'idée de sensibiliser le citoyen à l'éco-responsabilité, l'AggLO a aussi un objectif de faire connaître ses équipements et ses compétences comme elle l'a fait en 2012 en organisant des portes ouvertes au centre de tri, au centre de maintenance. En 2013, l'AggLO a la perspective de publier un guide éco-citoyen afin de faire le lien entre les compétences et bonnes pratiques à avoir en tant que citoyen de l'agglomération.

André MARTIN suggère de faire passer les habitants qui participent au vélo tour annuel, sur des lieux où sont situés des bâtiments de l'AggLO (centre de tri, etc...). P.Y. HUMBERT précise que ces visites ont déjà eu lieu sur la plateforme du tram et sur la station d'épuration.

Les déplacements et l'aménagement.

C. BIVER rappelle la politique liée au SCOT et à son évaluation avec des outils de suivi :

- . Création de l'observation de sites à enjeux
- . Suivi de l'évolution de l'occupation des sols
- . Observatoire photographique des paysages
- . Zoom sur les axes de transports

Ces outils sont mis en place en lien avec l'Agence d'Urbanisme.

Les projets de concertation envisagés en 2013 liés à l'aménagement du territoire sont le site Charlemagne et la zone Dessaux-Les Aubrais.

C. BIVER revient sur l'observatoire photographique. Elle indique que grâce à cet outil, il est possible d'avoir une analyse de l'évolution de l'espace et de l'habitat. On constate ainsi que l'habitat continue de progresser mais à un rythme plus faible qu'en 1995 où il était de 50 ha par an alors qu'il est de 30 ha par an actuellement. On constate également que les logements sont de taille plus petite, ce qui va dans le sens de la réduction de la densification.

Elle détaille ensuite les surfaces en activité en 2010 qui proviennent pour 73 % des surfaces déjà en activité en 1995, mais précise que 8% à 19% des surfaces étaient des surfaces naturelles.

J. MARTINET rappelle les objectifs de la réalisation de la charte agricole et, avec l'appui de CE LEMAIGNEN, insiste sur le fait de maintenir un bon ratio de terres cultivables et l'intérêt de réemployer les friches industrielles.

L'objectif sur les déplacements doux et alternatifs.

C. BIVER cite quelques dispositifs liés à la nouvelle DSP transports autour du vélo et de l'auto-partage. Pour Vélo+, l'année 2011 a été très bonne en termes de fréquentation comme cela se profile en 2012.

L'année 2013 sera marquée par l'évaluation du plan de déplacement urbain sur les transports urbains et l'inter-modalité notamment.

CE LEMAIGNEN commente les chiffres sur la fréquentation des lignes de tramway et explique les difficultés liées au nouveau réseau de bus ainsi que les moyens mis en place pour corriger certaines anomalies.

C. BIVER cite les actions envisagées en 2013 et notamment les travaux liés au centre bus en gare d'Orléans, la liaison tram-train et le projet d'un local service vélo sous la maîtrise d'ouvrage de l'AggLO.

Le dernier thème concerne « l'AggLO exemplaire » avec notamment l'éco-responsabilité dans les pratiques avec l'insertion, la politique d'achats éco-responsable avec les clauses environnementales et sociales, une réflexion sur la dématérialisation avec la réduction de papier par l'utilisation de parapheur électronique.

Les perspectives 2013 concernent :

- la formation des agents de l'AggLO sur l'écocitoyenneté
- le renforcement de l'équité hommes – femmes,
- la poursuite de la politique de reclassement,
- la poursuite du cycle formation au management des cadres,
- la continuité des cours pour lutter contre illettrisme
- la mise en place d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux.

Le dernier objectif plus transversal est l'évaluation et l'amélioration de l'action de l'AggLO. Sur les questions de gouvernance, cela concerne la mutualisation avec les communes, notamment concernant l'Agenda 21 qui a été labellisé pour 3 ans par le Ministère, et qui été également évalué par la Chambre Régionale des Comptes.

C. BIVER rappelle que cette présentation est faite en avant première aux membres du Conseil de Développement et sera rendue publique en novembre 2012.

R. BESSE regrette, concernant la méthode, de ne pas avoir pu disposer de ces éléments en amont car il a du mal à ingurgiter la masse d'informations donnée liée à la diversité des sujets. Pour lui, prendre connaissance des informations en amont facilite la qualité des échanges. Cela lui permet de préparer ses questions.

CE LEMAIGNEN rappelle que ces informations sont données en avant-première et qu'il y a un risque de les diffuser avant une présentation en Commission Territoires et en Conseil de Communauté.

Ph. BEL fait une remarque sur le fond. Pour lui, certains sujets nécessitent un avis de la part du Conseil de Développement et pour d'autres, il s'agit juste d'une information.

Sur les questions d'évaluation, le système est en train de se mettre en place. Le Conseil de Développement pourra donner un avis.

Ph. BEL remercie C. BIVER pour sa présentation très claire du sujet.

b) Projet Dessaux-Les Aubrais

CE LEMAIGNEN présente le sujet suivant qui est la Zone Dessaux et non Dessaux-Les Aubrais parce que cette zone de 109 ha sera une zone tertiaire entre les 2 gares, en lien avec la centralité d'Orléans.

D. GUILLERMIN partage les propos du Président et fait une remarque pour effectivement envisager un nom attractif pour cette zone.

C. BIVER présente le projet. CE LEMAIGNEN situe le périmètre et explique la non association de la ville de Saran au projet.

O. RENAUDEAU intervient sur le lien nécessaire avec les Portes Loiret Sud. Ce que confirme le Président.

C. BIVER souligne un point important concernant le nombre élevé de friches présentes sur le site et le manque d'industries.

Elle mentionne un autre élément important : la gouvernance du projet. En effet, outre les 2 communes, Orléans et Fleury-les-Aubrais, il y a une multiplicité d'acteurs : RFF et la SNCF qui disposent de foncier, la C.C.I avec 13 ha de foncier et l'amorce d'étude sur le site, sans oublier la Région et le Département pour les questions financières et foncières avec l'EPFL, et l'Agglo qui a intégré ce projet à son intérêt communautaire en novembre 2011.

C. BIVER explique qu'avec sa mutabilité et son positionnement, la zone Dessaux peut être un projet ambitieux. Il y a une volonté politique de requalifier cette zone pour en faire une zone mixte avec un pôle économique, de l'habitat et des équipements.

Pourquoi engager un processus aujourd'hui ? CE LEMAIGNEN explique qu'il faut définir un cadrage urbain pour que cette opération soit mise en œuvre de façon cohérente. Il faut en effet que les invariants soient clairement et rapidement définis avec tous les acteurs liés au projet pour obtenir une structure claire et précise.

C. BIVER explique la démarche de dialogue compétitif mis en place avec 3 équipes pour aboutir à la définition d'un schéma d'intention urbain et paysager dans lequel les projets immobiliers pourront s'intégrer. Au 1^{er} trimestre 2013, le lauréat sera choisi pour affiner les études et superviser la mise en œuvre du projet urbain.

Elle explique ensuite les détails du calendrier du projet. Puis elle détaille le contenu du programme urbain avec les grands invariants d'un enjeu de projet métropolitain : l'ouverture de la gare à l'ouest, l'opportunité d'un pôle tertiaire et des fonctions métropolitaines.

CE LEMAIGNEN mentionne que les voies M1-M2 constituent une réserve foncière mais RFF et la SNCF ne souhaitent pas se prononcer actuellement. CE LEMAIGNEN rappelle que l'ouverture à l'ouest de la gare de Fleury est la priorité de la réalisation du projet.

CE LEMAIGNEN rappelle qu'il faut un maillage Nord – Sud mais aussi un maillage Est – Ouest. Il faut également une cohérence du projet Dessaux et les autres projets menés dans l'agglomération par les communes actuellement ou en projet d'avenir.

D. GUILLERMIN intervient pour appuyer les arguments du Président. Il insiste sur le fait qu'il faut être ambitieux pour ce projet de réaménagement de la zone et que l'ouverture de la gare à l'ouest est la condition sine qua none. Ce que confirme CE LEMAIGNEN.

C. BIVER explique ensuite le programme urbain qui est une première copie et qui est divisée en 5 thèmes :

- l'économie,
- les fonctions métropolitaines,
- l'habitat
- le paysage
- les mobilités

Elle détaille les grandes lignes de chaque thème. Elle cite l'enjeu touristique en lien avec le pôle tertiaire économique, ainsi qu'un pôle de formation continue et non de formation initiale car celui-ci se situe à l'université selon CE LEMAIGNEN.

Pour avoir une marque d'attractivité, certains spécifient qu'il faut un équipement structurant. Or, actuellement, et le Président insiste, tous les élus ne souhaitent d'équipement structurant. Il n'y a pas de besoin ciblé malgré la remarque Ph. BEL sur la démarche de projet ambitieux.

CE. LEMAIGNEN explique que les collectivités n'ont pas de moyens financiers à horizon de 15 ans pour investir dans un palais des congrès sur le site. Il a une crise économique réelle.

D. GUILLERMIN insiste pour dire qu'il faut un palais des congrès d'ici 10 – 15 ans.

Pour le Président, il faut envisager d'associer le site Dessaux au centre d'Orléans et sur ce point, la mobilité sera importante. Cette zone devra être accrochée au centre par le biais de modes doux, c'est qui ce qui fera son attractivité.

Pour O. RENAUDEAU, la présence d'une gare TGV est un élément structurant. Il cite « Euralille » mais ajoute que sans moyen d'influer sur les choix politiques, on ne peut pas attendre les résultats du choix d'une gare TGV pour envisager la suite.

Bernard-Henri MONNIER intervient pour situer le projet comme le nerf économique de l'Agglo et non de la ville d'Orléans. Pour lui, le grand équipement est incontournable. Il aborde les délais concernant les décisions et rappelle l'historique de certaines préconisations qui n'ont pas abouti dont le projet de la CCI. Il insiste sur le fait qu'il faut structurer la ville et qu'il faut avoir de l'ambition pour le projet.

CE LEMAIGNEN rappelle que le terrain de 13 ha a été vendu à la CCI par l'Agglo et que l'opération de la CCI aurait pu être réalisée depuis mais le CG45 a préféré lancer une étude globale du site et la CCI a fait le choix d'attendre pour réaliser son opération.

Il rappelle qu'il gère des fonds publics et que l'Agglo n'a pas les moyens financiers de réaliser un grand équipement à l'heure actuelle. Il insiste pour ouvrir la gare à l'ouest et réaliser une liaison est – ouest de qualité pour relier notamment la CCI, mais il faut aussi envisager un Transport en Commun en Site Propre et pas un tram.

C. BIVER explique ensuite les enjeux de l'habitat sur le site ainsi que les services associés. Une offre de services mutualisée est envisagée pour répondre aux attentes des futurs habitants.

C. BIVER rappelle les grandes dates du projet et précise qu'une concertation du public sera envisagée.

Le démarrage des premiers projets considérés comme prioritaires sur leur phase d'étude aura lieu avec les premières réalisations en 2015 sur le site.

Le Président explique la difficulté pour l'EPFL de porter des projets car il ne peut le faire que pour 4 ans ou 2 fois 4 ans au maximum avec un amortissement linéaire, ce qui n'est pas compatible avec des projets sur 10 ou 15 ans. Il y a donc actuellement une réflexion à l'Agglo sur les éventuels endettements liés aux achats de terrains et sur les orientations et les choix politiques liés à ce projet.

Ph. BEL remercie C. BIVER pour sa présentation. Il insiste sur le fait que la concertation avec le public en 2014 est très importante car pour lui, il est primordial que les Orléanais s'approprient ce projet.

Questions diverses

- Point sur les travaux du Groupe de travail sur l'attractivité

Ph. BEL fait une présentation succincte des travaux du groupe de travail qui ont démarré le 27/02/2012. Il lit une note présentant les grandes lignes de son adresse et indique que la restitution du travail sur l'attractivité du territoire aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil de Développement.

La séance est levée à 19h00.

La prochaine réunion plénière du Conseil de Développement se déroulera le 26 novembre 2012 de 17h à 19h